

L'ANNÉE DE 3<sup>ÈME</sup>.

# INFORMATIONS DE RENTREE

- 570 élèves répartis dans 20 classes, 5 par niveau.
- 5 classes de 3ème pour 142 élèves.
- **Emplois du temps définitifs depuis à compter de lundi 20 septembre 2021.**
- **Association sportive** : lancement des activités. Information communiquée par les enseignants d'EPS aux élèves.
- **Foyer Socio-Educatif** : participation financières aux projets de sorties et voyages.
- **Dispositif Devoirs Faits** : information sur la structure mise en place courant octobre pour recueil des inscriptions

# DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

- ▣ Démarrage courant **octobre**.
- ▣ Principe d'une **aide aux devoirs**,
- ▣ A destination **d'élèves volontaires** avec accord des parents,
- ▣ **Encadrement** par des personnels volontaires (professeurs, AED),
- ▣ **Obligation d'assiduité**,
- ▣ **Informations** sur l'organisation et recueil des inscriptions durant **début octobre**.
  
- ▣ **NB : ce dispositif ne se substitue pas au travail personnel** de l'élève qui doit être en moyenne d'une heure trente par jour, et ne peut à lui seul permettre la réalisation de l'ensemble des devoirs.

# FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT RAPPELS SUR LES REGIMES.

- ▣ Choix entre externe et demi-pensionnaire 4 jours.
- ▣ Possibilité de **changement** de régime **à l'issue de chaque trimestre** sur demande préalable écrite à l'attention du **service de gestion**.
  
- ▣ Choix entre **régime A** (strict : 8h20-17h – carnet de liaison de couleur rouge), **régime B** (selon EDT réel – carnet de liaison de couleur verte).
- ▣ Le **régime B** sous-entend **une arrivée et un départ du collège et de ses abords aux horaires de l'emploi du temps. (Pas d'attroupement ni de présence aux abords de l'établissement)**.

# FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT RAPPELS SUR LES ABSENCES ET RETARDS

## ▣ En cas d'absence :

- **Appeler** l'établissement le matin même pour la signaler, ou avant si absence prévisible.
- Pour le jour du retour de l'élève au collège, **compléter au préalable le billet d'absence** dans le carnet de liaison,
- L'élève doit **remettre ce billet au service vie scolaire, lors de son retour, dès son arrivée**, avant d'aller en cours

## ▣ En cas de retard :

- Les **parents en sont informés.**
- Le soir du retard, **compléter le billet retard** dans le carnet de liaison.
- L'élève doit **remettre ce billet au service vie scolaire dès son arrivée le lendemain** avant d'aller en cours.

# FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT LES SORTIES

- ▣ Les entrées et sorties **ne se font qu'aux heures d'ouverture du portail** qui correspondent aux heures de début/fin de cours.
- ▣ Pour un élève externe, sortie à l'issue de la dernière heure de cours de la matinée.
- ▣ Pas de sortie entre les heures de cours au sein d'une même demi-journée (étude).
- ▣ Pour un élève demi-pensionnaire, la **prise du repas est obligatoire même s'il n'a pas cours l'après-midi conformément au Règlement Intérieur**. Dans ce cas, il pourra quitter l'établissement à 13h00 si fin des cours à 11h30 ou 13h45 si fin des cours à 12h30 (sauf régime A où, après la prise du repas qui demeure obligatoire, la signature d'une décharge sur place au moment de la sortie est nécessaire).

# LE REGLEMENT INTERIEUR

- ▣ Il définit le **fonctionnement de l'établissement**, les **droits et devoirs** de chacun, en lien avec les textes juridiques réglementaires. Une **inscription vaut adhésion au Règlement Intérieur**. (A lire avec vos enfants).
- ▣ Trois points importants :
  - Une **tenue vestimentaire adaptée**,
  - **Interdiction de l'utilisation du téléphone portable**,
  - Le **respect d'autrui** (adultes ET camarades), **des locaux, du matériel**.
- ▣ **Rappels évolutions rentrée 2020 :**
  - **Un règlement intérieur, plus précis et complet**,
  - **Présence d'un tableau centralisant les observations dans le carnet de liaison (à consulter régulièrement)**.
  - **Retenues de 17h à 18h les mardis et jeudis**.

# LES DIFFERENTS SERVICES DE L'ETABLISSEMENT

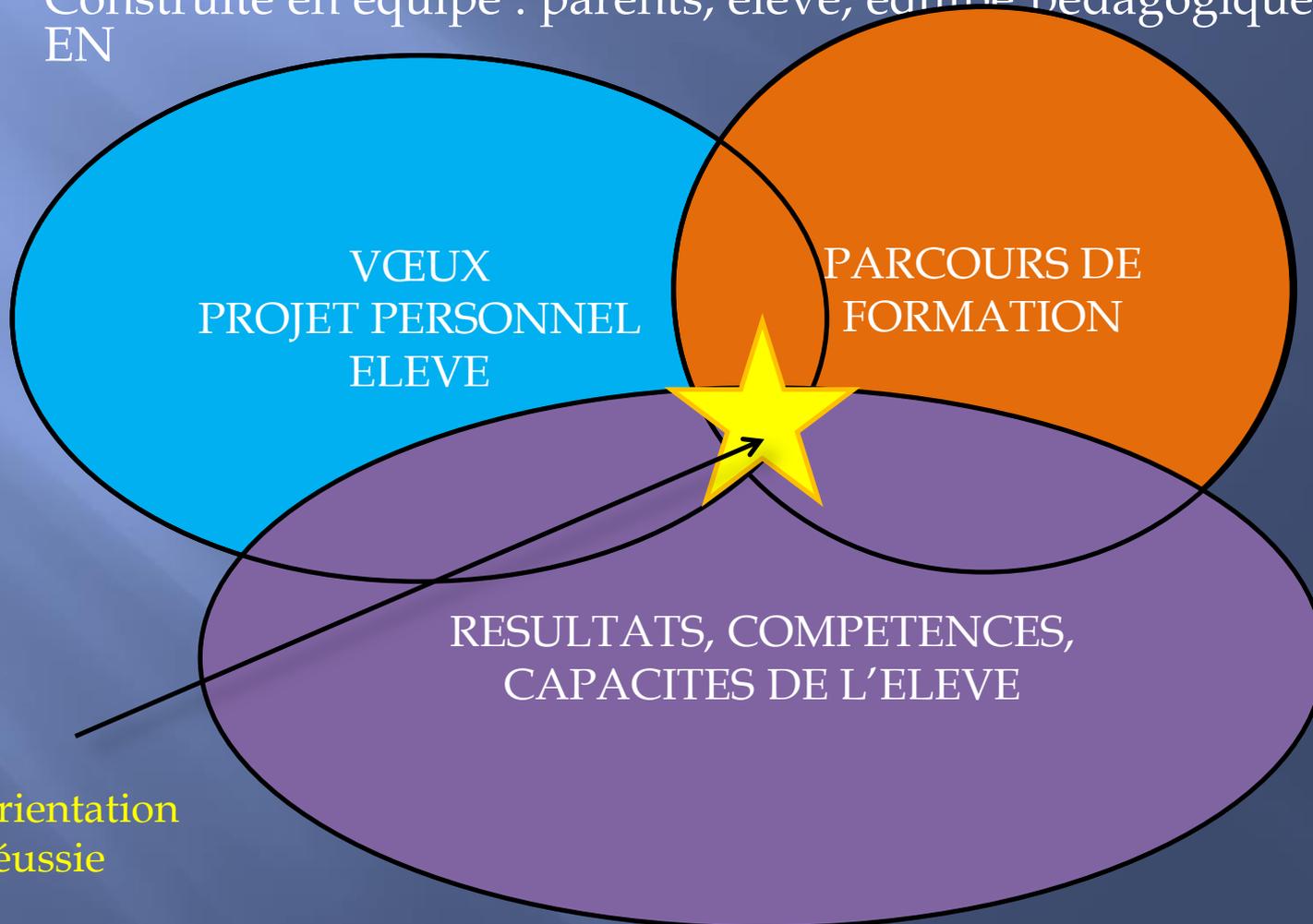
- ▣ **Absence, retard, relationnel inter-élèves** : service **vie scolaire** (Service vie scolaire – CPE : Mme TOURENNE).
- ▣ **Pédagogie**, bilan scolaire : **Professeur principal ou professeur** de la discipline.
- ▣ **Demi-pension, aide fond social** : **service de gestion** (service de gestion : Mme DUPIOL Adjointe gestionnaire / Mme QUEVRAIN – Secrétariat de gestion).
- ▣ **Sujet médical** : **infirmière scolaire** : Mme HELLEC.
- ▣ **Orientation** : Psychologue de l'Education Nationale (Ex-Conseillère d'Orientation Psychologue)

# LA 3<sup>ème</sup> : ENJEUX ET CONTENUS

- ▣ La **classe de 3<sup>ème</sup>** : une **classe d'examen**,
- ▣ La **classe de 3<sup>ème</sup>** : deuxième **palier d'orientation**.
- ▣ La **classe de 3<sup>ème</sup>** : **détermination de la poursuite d'études**,
- ▣ Le **stage d'observation en entreprise**, période **du 29 novembre au 03 décembre 2021**,
- ▣ Le **Parcours Avenir**
- ▣ L'évaluation **du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de culture**.
- ▣ L'obtention du nouveau **Diplôme National du Brevet des Collèges**.

# L'ORIENTATION = PROJET REALISABLE

- ▣ Construite en équipe : parents, élève, équipe pédagogique, Psy-EN



Orientation  
Réussie

# LES ORIENTATIONS POST-3<sup>ème</sup>.

- ▣ La 2<sup>nd</sup>e générale :
  - **Possibilité de poursuite des options de collège** selon établissements et places disponibles.
  - **Possibilité de choisir un enseignement optionnel en classe de 2<sup>nd</sup>e**
  - **Détermination de l'établissement** en fonction des projets de poursuite d'études (enseignements optionnels contingentés (rares)).
  - **Formulation de vœux d'affectation à classer**, notamment pour une orientation vers un établissement hors secteur. En dernier vœu, toujours mettre l'établissement de secteur avec deux des enseignements proposés.

## Remarques :

Lycée de secteur : différent selon l'adresse de résidence :

- Lycée Sud Médoc La Boétie (Le Taillan Médoc) pour les habitants de Sainte-Hélène, Saumos, Le Temple,
- Lycée Odilon REDON (Pauillac) pour les habitants de Brach,
- Lycée Nord Bassin Simone VEIL (Andernos les Bains) pour les habitants de Lacanau

# LES ORIENTATIONS POST-3<sup>ème</sup>.

- ▣ La **2<sup>nde</sup> professionnelle** :
  - Choix de la thématique de formation (famille de métiers), détermination des établissements offrant la formation souhaitée.
  - Formulation de vœux d'affectation à classer avant début juin,
  - Sélection des candidatures par **procédure informatique** fin juin.
  - **Bacs professionnels** en trois ans débouchant sur des formations professionnelles post-bac.

Remarque : Fort taux de pression selon les filières en lien avec un nombre de places limité pour chaque filière.

# LES ORIENTATIONS POST-3<sup>ème</sup>.

- ▣ ATTENTION à la formulation des vœux :
  - **Concordance** avec le projet personnel de l'élève,
  - **Formulation de vœux réalisables en regard des résultats obtenus pour ne pas se retrouver en situation de non affectation,**
  - **Formulation de vœux réalisables pour ne pas se retrouver en situation d'échec à l'issue de la 2<sup>nde</sup>.**

# LES PROCEDURES D'ORIENTATION

- ▣ **Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre : 1<sup>ère</sup> phase de dialogue** (vœux des familles et avis du Conseil de classe),
- ▣ **Fin du 3<sup>ème</sup> trimestre : 2<sup>ème</sup> phase de dialogue** (vœux des familles, décision du Conseil de classe, éventuel entretien en cas de désaccord).

**MAIS : les orientations en 2<sup>ème</sup> nécessitent la formulation de vœux d'affectation qui ne peut attendre la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre et se déroule durant le mois de mai indépendamment de la décision du conseil de classe de juin.**

# MOYENS POUR PREPARER SON ORIENTATION

- ▣ **Psychologue de l'Education Nationale (ex-Conseillère d'Orientation Psychologue) :** présence sur l'établissement un jour par quinzaine.
- ▣ Les **Professeurs Principaux**, et personnels de l'établissement.
- ▣ Le **CDI** : kiosque ONISEP, recherches internet.
- ▣ Le Parcours Avenir.
- ▣ **Réunion d'information courant 2<sup>ème</sup> semestre.**
- ▣ **Journées Portes Ouvertes des établissements.**
- ▣ **Forum des métiers : le 05 février 2022 (date à confirmer)**

# Le PARCOURS AVENIR EN3ème

- ▣ Un **stage en entreprise obligatoire, du 29/11 au 03/12/2021**
- ▣ Préparation du stage :
  - Choix d'une **entreprise en lien avec les centres d'intérêts**, et **proximité géographique** pour le suivi,
  - **Stage conventionné** : conventions remises avant fin septembre. Signature et retour des conventions avant la période de stage.
  - Communication des informations nécessaires durant le mois de novembre (rapport de stage et oral de stage).
- ▣ Suites du stage :
  - **Rapport de stage** écrit selon consignes données,
  - **Soutenance orale** le 24 janvier 2022.
  
- ▣ Intervention de la Psy-EN
- ▣ Actions spécifiques et accompagnement par le professeur principal

# LA REFORME DU COLLEGE - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- ▣ Un découpage par cycle : cycle 3 = CM1+CM2+6<sup>ème</sup> ; **cycle 4 = 5<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> + 3<sup>ème</sup>**
- ▣ Des **enseignements classiques** (disciplines actuelles),
- ▣ **L'Accompagnement Personnalisé** (AP) (en cycle 4 : 1 à 2h selon le niveau de classe)
- ▣ Les **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** (EPI) (1 à 2 heures selon le niveau de classe)  
AP + EPI = 4 heures hebdomadaires
- ▣ **L'enseignement de complément** : Langues et Culture de l'Antiquité (Ex-Latin), Langues et Culture Etrangères

# LE SOCLE COMMUN

- ▣ Socle commun découpé en 5 domaines.
- ▣ Principe d'une **évaluation continue par compétence** lors des activités en classe et des évaluations classiques.
- ▣ Chaque **item est évalué plusieurs fois**.
- ▣ L'évaluation détermine une **acquisition ou non de l'item évalué**

- ▣ **Domaine 1** : Les **langages** pour penser et communiquer, (langue française, langues étrangères, langages mathématiques et scientifiques, langages des arts et du corps)
- ▣ **Domaine 2** : les **méthodes** et outils pour apprendre,
- ▣ **Domaine 3** : la formation de la personne et du citoyen,
- ▣ **Domaine 4** : Les **systèmes naturels** et les **systèmes techniques**,
- ▣ **Domaine 5** : les représentations du **monde** et de **l'activité humaine**

# LE BREVET

- ▣ **Un brevet blanc** dans les conditions d'examen :  
**14 et 15 avril 2022 (sous réserve calendaire)**
- ▣ **Epreuves finales** : oral le 02 juin 2022, écrits fin juin, résultats début juillet.
- ▣ **Part du contrôle continu** : le degré d'acquisition du socle commun est traduit en nombre de points, pour chaque partie du domaine 1 et chacun des domaines 2, 3, 4 et 5.

- ▣ **Part du contrôle terminal** comprend 3 épreuves :
  - Une **épreuve orale portant sur les EPI/parcours/HDA** : (04 juin 2022) : oral 5 minutes + entretien 10 minutes. Notée sur 100 points.
  - Une **épreuve écrite portant sur le programme de français** : durée 3h, découpée en deux parties. Notée sur 100 points.
  - Une **épreuve écrite portant sur les programmes d'Histoire-Géographie et EMC**. Durée : 2h. Notée sur 50 points.
  - Une **épreuve écrite portant sur le programme de mathématiques**. Durée 2h. Notée sur 100 points.
  - Une **épreuve écrite portant sur les programmes de deux des trois disciplines scientifiques et technologiques**. Durée : 1h, découpée en 2 parties. Notée sur 50 points.

# CALCULS POUR L'OBENTION DU BREVET

- ▣ **La part du contrôle continu :**
  - Chacune des parties et domaines évaluées peut apporter 10, 25, 40 ou 50 points selon que la maîtrise est insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.
  
  - Nombre total de points possible : 400.
  
- ▣ **La part des épreuve terminales :**
  - Chaque épreuve est notée sur 50 (sciences et HG) ou 100 points,
  - Nombre total de points : 400.

# OBTENTION DU BREVET ET MENTIONS

- ▣ **L'ensemble des évaluations comprend 800 points.** Il est donc nécessaire **d'avoir 400 points au total** pour obtenir le diplôme du Brevet.
  
- ▣ **Les mentions dépendent de la note finale sur 800 ramenée sur 20 :**
  - Pas de mention : de 10 à 12,
  - Mention assez bien : de 12 à 14,
  - Mention bien : de 14 à 16,
  - Mention très bien : au-delà de 16.

# QUELQUES PREALABLES A L'EPREUVE ORALE DU BREVET.

- ▣ **Préalable** : chaque élève indiquera le sujet qu'il présentera à l'oral (EPI/ parcours/HDA) parmi ceux étudiés durant les années de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (cycle 4).
- ▣ Chaque élève candidat sera destinataire d'une **convocation** où figureront date, horaire et lieu de passage de l'épreuve.
- ▣ **ATTENTION** : le jour de l'épreuve, chaque élève doit se présenter avec sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité.

# SUIVI DES ELEVES ET COMMUNICATION

- ▣ **Réunions parents professeurs pour les bilans intermédiaires** : (dates sous réserves de modifications)
  - Le **Lundi 18 octobre 2021** (état de mi-trimestre),
  - Le **jeudi 09 décembre 2021** (fin du 1<sup>er</sup> trimestre),
  - Le **jeudi 17 mars 2022** (fin du 1<sup>er</sup> semestre),
  
- ▣ En dehors des réunions parents-professeurs, **possibilité de prise de RDV** par l'intermédiaire du carnet de liaison (Professeur principal, ou professeur d'une discipline spécifique).
  
- ▣ **Le site internet de l'établissement, Pronote et Cahiers de textes.**  
**ATTENTION : les cahiers de textes électroniques ne se substituent pas à l'agenda des élèves.**
  
- ▣ **La plateforme EduConnect pour accès aux téléservices (bourses) et à Pronote.**

# COLLEGIENS ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

- ▣ Obligation d'assiduité et de ponctualité : le temps scolaire est obligatoire et les vacances ne peuvent être prises durant ce temps scolaire.
- ▣ Le travail scolaire comprend une **part de travail personnel obligatoire** :
  - Travail quotidien : **1h30 environ**,
  - **Apprentissage des leçons** au fur et à mesure,
  - **Réalisation des travaux écrits** pour les dates indiquées.
- ▣ **Rôle important des parents** dans l'accompagnement de leurs enfants au respect de ces obligations.

# LA SECURITE AU COLLEGE

- ▣ **Aucune personne n'est autorisée à entrer dans l'enceinte de l'établissement sans accueil physique et autorisation.**

NB : l'attente par les parents lors des sorties se fait sur le parking et pas sur le parvis.

- ▣ **Toute entrée est soumise à signature d'un cahier « visiteur », à une inspection visuelle du contenu des éventuels sacs et vérification de l'identité.**
- ▣ **Maintien du renforcement des mesures de surveillance lors des entrées et sorties d'élèves** et signalement systématique de tout objet ou tout comportement suspect.

- ▣ **Réalisation de 5 exercices dans l'année :**
  - **3 exercices d'évacuation en cas d'incendie** (1 par trimestre),
  - **2 exercices en lien avec le Plan Particulier de Mise en Sureté en cas de risque majeur (PPMS)** aboutissant à une évacuation ou à un confinement selon les situations :
    - 1 avant les vacances de Toussaint, 1 autour des vacances de printemps.
    - Motifs d'un PPMS : risques climatiques, risques chimiques et industriels, intrusions.
    - Des procédures strictes et adaptées pour chaque situation avec une formation préalable de l'ensemble des personnels.
  
- ▣ Pour les PPMS : **information/formation préalable avec les élèves ; information préalable des familles.**
  
- ▣ **Nécessité d'un strict respect des informations et procédures communiquées** dans les documents informatiques.
  
- ▣ Un **partenariat avec les collectivités territoriales** et un référent sécurité.

# COVID ET PROTOCOLE SANITAIRE

- ▣ **Protocole de niveau 2 évolutif** en temps réel.
- ▣ *Pour tous les usagers :*
  - **Port du masque obligatoire dans l'ensemble des espaces extérieurs ET intérieurs** sauf moment du repas.
  - Espaces extérieurs : Principe du droit commun en population générale.  
NB : **Veiller à fournir au minimum deux masques** (un pour le matin, un pour l'après-midi ainsi que deux poches pour stocker les masques (une pour le propre, une pour celui à laver si masque réutilisable)
  - **Lavage / désinfection des mains à l'arrivée au collège, avant la prise du repas, à l'issue du repas, avant de quitter l'établissement.**

## ▣ Au niveau de l'établissement :

- Afin de limiter les croisements de personnes, la **circulation se fait à sens unique** dans les bâtiments de cours,
- Une **affectation en salle** pour limiter le brassage,
- Un **passage au réfectoire par classe** et une affectation par **zone** avec **places attribuées** (plan de table),
- **Désinfection de l'ensemble des surfaces** à minima **une fois par jour** (sols, tables, chaises),
- **Désinfection des zones et matériels sensibles** à minima **deux fois par jour** (sanitaires, poignées de portes, rampes d'escaliers).
- Prêt de matériel, ping-pong, bancs sont autorisés, mais leur usage doit être limité.

▣ Rôle des parents :

- ▣ **Prise de température le matin avant de venir au collège.** Si température supérieure à 38°, ne pas mettre l'enfant au collège, consulter le médecin et tenir l'établissement informé.
- ▣ **Contribuer au maintien des gestes barrières et des bonnes pratiques,** pour le respect du protocole sanitaire.

▣ **ATTENTION** : Le non-respect du protocole entrainera :

- ▣ Pour les usagers extérieurs, un refus d'entrée,
- ▣ Pour les élèves, une remise de l'élève aux parents avec refus d'accès tant que les règles sanitaires ne seront pas respectées.

- ▣ En cas de cas suspect et / ou positif :
  - Des **procédures claires** appliquées par l'établissement (isolement, signalement situation, liste cas contact) en **lien étroit entre établissement et cellule de crise covid qui est elle-même en lien avec l'ARS,**
  - Une **information ciblée** à destination des familles concernées
  - De **possibles décisions d'isolement** d'élèves, de classe (partiellement ou en totalité) **prises après avis et préconisations des personnels et services compétents** selon la situation et la possession d'un pass sanitaire.

**Objectif : la sécurité sanitaire de tous : élèves, professionnels, usagers, proches...**

- ▣ *Particularités des sorties et voyages scolaires :*
  - En milieu fréquenté par du public, le **pass sanitaire est obligatoire au-delà de 12 ans et 2 mois** :
    - ▣ Soit attestation d'un schéma vaccinal complet,
    - ▣ Soit test PCR négatif de moins de 72 heures au moment du départ.
  
  - ▣ En l'absence de Pass Sanitaire, l'élève ne peut participer mais il doit obligatoirement être présent dans l'établissement sur le temps scolaire.

# EVENTUELLES QUESTIONS DIVERSES

BONNE RENTREE !